

26 mai 2021

Communiqué de presse de la Plateforme-Suisse-Europe (P-S-E)

« Association suisse de politique étrangère », « La Suisse en Europe », « Notre Droit », « Mouvement européen suisse », « Opération Libéro », « Progresuisse », « Société pour la promotion de la coopération transfrontalière »

Sur la cessation des négociations sur l'accord-cadre

Le Conseil fédéral ne respecte pas les institutions démocratiques. Il décide de la question de politique étrangère et économique la plus importante de ces 20 dernières années sans consulter le Parlement et sans donner au peuple la possibilité d'exprimer son opinion sur l'accord-cadre. Il ne tient pas non plus compte de l'avis des organisations de la société civile membres de la Plateforme-Suisse-Europe. Par sa décision, le Conseil fédéral assume seul la responsabilité des conséquences de sa politique.

La Commission européenne a annoncé qu'elle continuerait à s'intéresser aux bonnes relations avec la Suisse si l'accord-cadre n'était pas signé. Toutefois, la voie bilatérale ne devrait être poursuivie que sur une base sélective si cela est dans l'intérêt de l'UE. En décidant d'abandonner la recherche de compromis sur l'accord-cadre, le Conseil fédéral renonce à la continuité de la voie bilatérale approuvée, avec laquelle la Suisse règle contractuellement les relations avec son principal partenaire depuis plus de 20 ans.

A court terme, le Conseil fédéral remet en cause la reconnaissance de la surveillance du marché et des réglementations techniques pour les produits médicaux - si importantes pour les exportations suisses -, la participation de la Suisse à un marché européen de l'électricité, la conclusion d'un accord dans le domaine de la santé, et il met en péril la coopération dans le domaine de la recherche ainsi que les possibilités pour nos jeunes d'effectuer des séjours d'étude ou de formation dans l'Union européenne.

A moyen terme, il compromet la voie qui a été si fructueuse pour la place économique suisse et sur laquelle notre pays s'est engagé avec les accords bilatéraux I et II. Or ces accords seront à plus ou moins longue échéance dilués. Le Conseil fédéral renonce également à un mécanisme contractuel de règlement des différends qui protège le partenaire le plus faible contre l'arbitraire du plus fort.

Le Conseil fédéral porte une lourde responsabilité. Il a pris la décision sans consultation parlementaire et en excluant le peuple et il sera jugé sur la base de cette décision. C'est étonnant et décevant, étant donné qu'il s'agit de la question de politique étrangère et d'économie extérieure la plus importante et la plus lourde de conséquences pour la Suisse au cours des 20 dernières années.

Le Conseil fédéral est appelé à :

- restaurer sa crédibilité vis-à-vis de la Commission européenne
- expliquer comment il envisage le développement futur de ses relations avec l'UE, après l'avoir offensée en refusant de signer l'accord-cadre
- faire connaître ses idées sur la manière dont l'économie, la science, la culture et la population en général peuvent être protégés contre la discrimination
- expliquer à la population suisse comment il envisage de contribuer à la construction d'une Europe pacifique et prospère, sans surestimer ses propres forces et sans faire preuve d'un égoïsme exacerbé.
- tenir enfin compte dans ses décisions de l'avis de la société civile, qui prend de plus en plus d'importance

Jean-Daniel Gerber

Président P-S-E



Les demandes de renseignements peuvent être adressées au Président du P-S-E Jean-Daniel Gerber (jean-daniel.gerber@p-s-e.ch) ou au Secrétariat (jelena.apelt@p-s-e.ch ou +41 (0) 79 910 69 18).